

Prime transport / Prime carburant : un régime renforcé pour 2026

Dans un contexte de hausse du coût des déplacements domicile-travail, la prise en charge des frais de transport peut constituer un levier intéressant pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés, tout en maîtrisant le coût social pour l'entreprise.

Pour 2026, le régime social de la prime transport / prime carburant est temporairement assoupli.

La limite d'exonération applicable à la prise en charge des frais de carburant est portée à 600 € par an et par salarié. La prime carburant peut également être cumulée avec la prise en charge partielle par l'employeur des abonnements de transport public, tout en bénéficiant de l'exonération.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

La prime transport permet à l'employeur de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par les salariés pour leurs trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Elle peut notamment viser :

- les frais de carburant ;
- les frais d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.

Cette prise en charge reste facultative : l'employeur n'est pas obligé de la mettre en place.

CE QUI CHANGE EN 2026 ?

Pour 2026, le régime de la prime carburant devient temporairement plus favorable.

AVANT

- Exonération **limitée à 300 € par salarié et par an** pour les frais de carburant.
- **Pas de cumul exonéré** avec la prise en charge des abonnements de transport public.
- Condition liée à l'absence de transports collectifs adaptés.

EN 2026

- Exonération **portée à 600 € par salarié et par an.**
- **Cumul possible** avec la prise en charge des transports publics.
- Condition temporairement suspendue **jusqu'au 31 décembre 2026.**

Cela signifie qu'en 2026, l'employeur peut verser une prime carburant exonérée **jusqu'à 600 € par salarié**, y compris lorsque le salarié bénéficie déjà de la prise en charge partielle de son abonnement de transport public.

Ces assouplissements sont temporaires et s'appliquent **jusqu'au 31 décembre 2026.**

Dans l'attente de la publication des textes réglementaires définitifs, le BOSS admet que les employeurs puissent anticiper ces modifications dans leurs déclarations sociales au titre de l'année 2026.

UN LEVIER D'OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION



Cette évolution peut être intéressante pour les entreprises qui souhaitent apporter un avantage concret à leurs salariés, sans nécessairement augmenter le salaire de base.

Comme pour d'autres dispositifs de rémunération périphérique, l'intérêt est d'identifier l'outil le plus adapté à la situation de l'entreprise et aux besoins des salariés.

LES POINTS DE VIGILANCE



Même si le régime est assoupli pour 2026, la mise en place de la prime doit rester sécurisée.

Les autres conditions du dispositif demeurent applicables. Il convient donc de vérifier les salariés concernés, les critères d'attribution, les justificatifs à conserver et le traitement en paie.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

BIZ RH peut vous accompagner pour sécuriser la mise en place de cette prime et l'intégrer dans une réflexion plus globale sur vos outils de rémunération.

Nous pouvons notamment vous assister pour :



Vérifier les conditions applicables.



Identifier les salariés concernés.



Déterminer les montants exonérés.



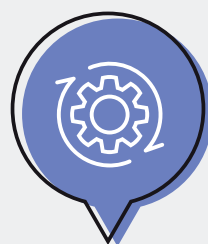
Articuler prime transport, forfait mobilités durables et prise en charge des transports publics.



Formaliser la décision de l'employeur.



Sécuriser le traitement en paie.



Anticiper les incidences sociales et fiscales.

L'objectif : utiliser les dispositifs existants de manière sécurisée, tout en apportant une réponse concrète aux enjeux de pouvoir d'achat, d'attractivité et de fidélisation des salariés.

Si vous envisagez de mettre en place une prime transport / prime carburant en 2026, il est recommandé d'anticiper son versement avant le 31 décembre 2026 afin de bénéficier du régime renforcé.